Nom : Maxime Bisaillon

Groupe : 08

Remis à : Nicolas Paradis

**Devoir**

Des gens pourraient demander un changement de nom à l’événement «sauf une fois au chalet» en invoquant, comme l’a fait un petit groupe de personne, le fait que le nom est déplacé puisqu’il fait référence à un événement où des jeunes femmes ont été agressées sexuellement. Le fait d’utiliser ce nom peut aussi banaliser ce triste évènement, comme l’indique Ann-Julie Durocher, «C'est un problème que ce soit socialement accepté. Jamais un cas d'inceste ne devrait être utilisé pour faire une blague»[[1]](#endnote-1).

Les organisateurs de l’évènement pourraient demander à garder ce nom en expliquant qu’il se rattache plutôt aux thèmes chalet, ski et poêle : comme l’indique le porte-parole de l’Université du Québec à Trois-Rivières, « L’expression ''Sauf une fois au chalet'' fait référence au procès de cet homme, mais ce n'est pas reconnu par tout le monde. Lorsque le projet a été présenté au Service aux étudiants, ça tournait plus autour du chalet, du poêle, du ski. De la manière que ça nous a été présenté, il n'y avait pas lieu de ne pas donner notre approbation »[[2]](#endnote-2). D’après le journal La Presse, l’expression «Sauf une fois au chalet» se serait beaucoup généraliser dans la population (surtout chez les jeunes et sur internet). Elle aurait même été utilisée comme titre d’une pièce de théâtre, lors de plusieurs manifestations et aussi comme nom d’une page Facebook, qui est suivie par plus de 80 000 personnes.

**Bibliographie**

DUCHARME, Nicolas (2016). «Un party controversé à l’UQTR» La Presse, 22 janvier 2016 (en ligne)

http://www.lapresse.ca/actualites/201601/22/01-4942880-un-party-controverse-a-luqtr.php

1. DUROCHER, Ann-Julie (2016) [↑](#endnote-ref-1)
2. HINSE, Jean-François (2016) [↑](#endnote-ref-2)